

# CHAMPIONNAT DES COLLÈGES DES PYRÉNÉES ORIENTALES FFE et UNSS PERPIGNAN 7 février 2024

Salle Bolte  
77 rue Jean Baptiste Lulli 66000 PERPIGNAN

## Article 1. Organisation

Le Championnat des collèges des Pyrénées Orientales, phase départementale du Championnat de France des collèges FFE et UNSS est organisé par le CDJE66 et le club de Perpignan les Rois de la Têt, en partenariat avec l'UNSS. Il se tiendra le Mercredi 7 février 2024 salle Bolte, 77 rue Jean-Baptiste Lulli 66000 PERPIGNAN.

Sont autorisés à participer les joueurs scolarisés dans un collège des Pyrénées Orientales licencié A ou B à la Fédération Française des Échecs ou licenciés FIDE.

Sont autorisés à concourir pour le Championnat UNSS les joueurs détenteurs d'une licence UNSS.

## Article 2. Règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE. L'article A.5 du Livre de l'Arbitre de la FFE s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Les appariements se font selon le système suisse intégral. La couleur du joueur avec le numéro d'appariement 1 sera tirée au sort avant le début de la première ronde. Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront pointé et fait contrôler leur certificat de scolarité.

Le tournoi se joue sous la forme d'un Open Suisse individuel en 7 rondes, les classements finaux des collèges FFE et UNSS s'effectueront comme stipulé à l'article 6.

## Article 3. Cadence et arbitrage

La cadence du tournoi est de 12min + 3s par coup pour l'intégralité de la partie. Le nombre de coups illégaux autorisés est de 2, au troisième coup illégal noté par l'arbitre la partie est perdue.

## Article 4. Horaires

Pointage obligatoire de 12h45 à 13h45. Il est fortement conseillé d'arriver avant 13h15 du fait de la file d'attente.

**Ronde 1 à 14h00, ronde 2 à 14h40, ronde 3 à 15h20, ronde 4 à 16h00, ronde 5 à 16h40, ronde 6 à 17h20, ronde 7 à 18h00, remise des prix à 18h45.**

Les joueurs n'ayant pas pointé au minimum 30 mn avant le début d'une ronde, ne pourront jouer qu'à la ronde suivante. Les joueurs retardataires pourront entrer dans le tournoi jusqu'à la ronde 3 maximum en marquant 0 point (forfait) pour les parties non-jouées.

Toutes les parties commencent en même temps et les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire. Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 12 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement.

## Article 5. Droits d'inscription et prix

L'inscription est gratuite, elle doit s'effectuer individuellement en ligne sur le site du CDJE66 : <https://www.cdje66.org/inscription-tournoi/> avant le 04/02/2023 à minuit, et en précisant obligatoirement son établissement scolaire. L'inscription donne lieu à un mail de confirmation.

**Aucune inscription ne sera prise sur place. L'inscription ne dispense pas du pointage obligatoire.**

Les participants doivent pouvoir présenter un certificat de scolarité sur place (ou bien le collègue aura pu envoyer les certificats de scolarité pdf par mail au CDJE66 avant le 05/02/2023).

L'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions si le quota maximum d'inscrits est atteint. Notamment un quota de joueurs par collège pourra être établi en cas de dépassement du maximum de joueurs possibles.

Les 3 premières écoles se verront décerner les titres de Championne, vice-Championne et 3ème des Pyrénées Orientales 2023, une Coupe, et chacun de leurs 8 meilleurs joueurs classés (dont au minimum 2 filles et 2 garçons) recevra la médaille gravée officielle du CDJE66.

Tous les autres participants recevront une médaille commémorative.

## Article 6. Classement et départages

Les joueurs sont classés individuellement, et un classement des établissements est constitué, pour le Championnat FFE par la somme des points des 8 meilleurs joueurs du même établissement, dont au moins 2 filles et 2 garçons.

Pour le Championnat UNSS le classement des établissements est constitué par la somme des points des 4 meilleurs joueurs du même établissement, dont au moins 1 fille et 1 garçon.

Tout établissement présentant un nombre ou une qualité de joueurs et joueuses inférieurs au minimum ne sera classé qu'après les établissements complets, quel que soit le score.

En cas d'égalité le système est dans l'ordre : 1. Bucholz Tronqué 2. Buccholtz 3. Cumulatif.

## Article 7. Qualification

La moitié des établissements complets, arrondie à l'entier supérieur pourra accéder à la finale académique FFE, avec au minimum les 3 premières places qui sont qualificatives.

Tous les collèges participants en UNSS pourront accéder à la finale interacadémique UNSS.

Lien vers les informations sur le Championnat Académique :

[https://www.echecs-occitanie.fr/IMG/pdf/reglement\\_et\\_annexe\\_championnats\\_academiques\\_montpellier\\_et\\_toulouse\\_2024.pdf](https://www.echecs-occitanie.fr/IMG/pdf/reglement_et_annexe_championnats_academiques_montpellier_et_toulouse_2024.pdf)

## Article 8 : Particularités

- Tout manque de respect aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants et des spectateurs.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de tournoi (y compris après les rondes)
- Prière d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

## Article 9 : Arbitrage

Arbitre principal : Stéphane Laborde (AFO1)

Arbitres adjoints : Didier Cassagnères (AFO1), Sébastien Rossignol (AFC), Teddy Leyer (AFC)

## Article 10 : Appels

En cas d'appel une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres, dont 1 représentant des arbitres.

## Article 11 : Engagement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'organisateur et arbitre principal  
Stéphane Laborde AFO1